

## ***DEMANDE DE FINANCEMENT***

***Le dossier est à renvoyer par mail à votre chargé(e) de mission AVANT le RDV***

- ***Toutes les pièces devront être scannées, en format pdf (attention : pas de feuille à feuille, ni d'envoi où toutes les pièces pdf sont groupées dans un seul fichier) et correspondre aux items de la liste des pièces à joindre page 5.***
- ***L'envoi des documents se fera par mail à l'adresse mail du chargé(e) de mission du territoire ou déposé dans votre dossier sur Arka (plateforme numérique d'Initiative France).***
- ***Le dossier devra également être complété sur la plateforme Arka via l'accès donné par votre chargé(e) de mission***
- ***En cas de dossier non complété, le RDV avec le chargé(e) de mission sera annulé***

Madame, Monsieur

Vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Vous sollicitez de notre association INITIATIVE LOIRE une intervention sous forme de prêt d'honneur.  
Nous en sommes très honorés.

Vous trouverez ci-après les renseignements nécessaires à la formulation d'une demande.

Sachez que nos administrateurs, mes collaborateurs et moi-même ferons tout notre possible pour faciliter votre parcours d'entrepreneur.

« Une association INITIATIVE\* est au service des créateurs Hommes et Femmes, à ce titre elle respecte l'autonomie et la dignité personnelle de chaque créateur, tout en cherchant à lui assurer les meilleures chances de succès ». « Créer relève du droit à l'initiative de l'individu ; cette liberté en acte, chacun peut y prétendre. L'accompagner, ce n'est jamais la brider ; c'est lui ouvrir l'espace où elle puisse s'exprimer, c'est lever les obstacles et discriminations spécifiques qui pourraient frapper tel ou tel porteur de projet. Valoriser l'esprit d'initiative, c'est élargir le champ de la création. C'est aussi éviter au porteur d'un projet de s'engager dans une voie sans issue. »

*EXTRAIT DE LA CHARTE ETHIQUE DU RESEAU INITIATIVE FRANCE*

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations les meilleures.

**Le Président**

**Roland JOUVE**

# LE PRÊT D'HONNEUR INITIATIVE LOIRE

## Qu'est-ce que le Prêt d'honneur ?

L'objet du prêt est de renforcer l'apport personnel du créateur et de faire levier sur l'octroi du prêt bancaire.  
Son objectif : augmenter les fonds propres de la future entreprise sous la forme d'un prêt personnel sans intérêt, sans caution personnel et sans frais de dossier, compris entre **2 000 et 8 000 € par emploi créé** (y compris celui du chef d'entreprise) **dans la limite de 16 000 €, en complément d'un prêt bancaire professionnel.**  
Le montant et la durée du prêt bancaire doivent être supérieurs au montant et à la durée du prêt d'honneur sollicité.

Une **assurance emprunteur couvrant le risque décès PTIA** vous sera demandée en application de la réglementation. Cette somme fonction de la durée du prêt d'honneur et du montant est à la charge de l'entrepreneur bénéficiaire. Nous vous proposerons une formule d'assurance de groupe négociée par Initiative France mais vous restez libre de souscrire auprès d'un autre interlocuteur (agent général, compagnie, courtier).

Le prêt comporte une **garantie du risque de défaillance de l'entrepreneur bénéficiaire**, résultant d'une convention signée à cet effet entre Initiative Loire et Bpifrance. La commission de garantie correspondante est égale à un % du montant du prêt variable en fonction de la durée du prêt et le type de projet (création/ reprise/ croissance). **Cette commission supportée intégralement par l'entrepreneur bénéficiaire, est versée à Bpifrance en une seule fois par Initiative Loire.**

## Quels sont les autres services associés au prêt d'honneur ?

- un **accompagnement post création obligatoire** :
  - ➔ visites de suivi annuelles pendant la période de remboursement
  - ➔ accès au tableau de bord informatisé ARKA (simple, adapté, gratuit et sécurisé).
- un **parrainage** par un chef d'entreprise expérimenté.
- un accompagnement renforcé pour les personnes éligibles au dispositif BPI quartier
- l'accès à notre club d'entrepreneurs ACDC (sous réserve d'adhérer à l'association)

## Coordonnées INITIATIVE LOIRE :

<b>Territoire Roannais</b> : 7 boulevard de Belgique 42334 Roanne <a href="mailto:n.zeimetz@initiative-loire.fr">n.zeimetz@initiative-loire.fr</a>	<b>07 68 82 05 04 / 04 77 72 16 34</b>
<b>Territoire Stéphanois</b> : Maison de l'Emploi 18 avenue Augustin Dupré 42000 Saint-Étienne Permanence à Rive de Gier et Bourg Argental sur RDV <a href="mailto:c.samuel@initiative-loire.fr">c.samuel@initiative-loire.fr</a> (hors St Etienne) <a href="mailto:h.colombet@initiative-loire.fr">h.colombet@initiative-loire.fr</a> (St Etienne)	<b>04 77 01 34 96 / 04 77 01 34 98</b>
<b>Territoire Forézien</b> : 42 avenue des grands chênes 42600 MONTBRISON 1 <sup>er</sup> Etage chez NEEL FRAISSE Catherine Bernon <a href="mailto:c.bernon@initiative-loire.fr">c.bernon@initiative-loire.fr</a>	<b>07 82 08 65 24</b>

Pour tout renseignement complémentaire : **E-mail** : [contact@initiative-loire.fr](mailto:contact@initiative-loire.fr)  
**Site internet**: [www.initiative-loire.fr](http://www.initiative-loire.fr)

## Quelles sont les conditions générales d'intervention d'Initiative Loire ?

**Sont éligibles les demandeurs d'emploi indemnisés ou indemnisables quelle que soit leur durée d'indemnisation, les bénéficiaires de minima sociaux, les femmes en fin de congé parental, les salariés dont l'épargne et le patrimoine ne sont pas suffisants pour leur permettre de lever seul un prêt bancaire (cf règlement intérieur)**

Les projets de **création** ou de **reprise**, porteurs d'emploi(s) y compris celui du futur chef d'entreprise, sont éligibles.

L'implantation géographique du siège social doit se situer dans le **Département de la Loire** en Auvergne - Rhône Alpes.

Seules les demandes des entreprises en phase de démarrage sont admises c'est à dire qu'aucune demande ne sera présentée en comité d'agrément au-delà d'un délai de **six mois après la date d'immatriculation et/ ou de début d'activité**.

Tous les secteurs d'activité peuvent être admis mais le créateur doit être **inscrit au RCS ou au RM** ou URSSAF

Les secteurs temporairement exclus sont l'agriculture (selon la définition européenne de l'article 1 du Traité), le secteur de l'immobilier (selon définition de l'article 35 du CGI), le secteur de l'intermédiation bancaire et financière et les professions médicales et paramédicales. Cependant pour certaines activités d'autres dispositifs de prêt d'honneur peuvent être mobilisés (étude au cas par cas).

Toutes les **formes juridiques** d'entreprise sont admises sauf les sociétés civiles immobilières (SCI).

Dans le cas de création de société, les conditions suivantes doivent être remplies :

- soit détenir plus de 50 % du capital seul ou avec son conjoint, son partenaire pacsé ou son concubin, ses ascendants ou ses descendants, avec au moins 35 % à titre personnel,
- soit être dirigeant dans la société et détenir au moins 1/3 du capital seul ou avec son conjoint, son partenaire pacsé, ses ascendants ou ses descendant avec au moins 25 % à titre personnel, sous réserve qu'un autre associé ne détienne pas directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Plusieurs personnes peuvent obtenir séparément l'aide pour un seul et même projet à condition :

- de détenir collectivement plus de 50 % du capital,
- qu'un ou plusieurs d'entre eux aient la qualité de dirigeant,
- et que chaque demandeur détienne au moins 1/10ème de la fraction du capital détenue par la personne qui possède la plus forte.

Le demandeur ne pourra pas être déjà **immatriculé pour une autre entreprise en activité**.

Tous les associés devront être présents lors de la présentation du projet en comité.

Les projets n'auront pas par ailleurs bénéficié d'un soutien d'une autre association de RESEAU INITIATIVE FRANCE ou du Réseau Entreprendre Loire.

Les projets émaneront de personnes **non exclues au titre des incompatibilités** (C.f. art 8 du règlement intérieur).



## Inéligibilité du projet dans les cas suivants :

- **Le refus de mobiliser ou la non-obtention d'un prêt bancaire professionnel**
- **Le refus d'être accompagné par un expert-comptable / chambre consulaire / organisme d'accompagnement création/reprise entraîne l'inéligibilité du projet.**
- **Le refus de bénéficier d'un accompagnement post- création** (visites de suivi et tableaux de bord) **entraîne l'inéligibilité du projet.**
- Les personnes en **situation d'interdit bancaire** non régularisé
- Les personnes en **situation de surendettement**

Un prêt familial, un crédit à la consommation, ne peuvent servir de contrepartie au prêt d'honneur, seuls les prêts bancaires professionnels et le crédit-bail / LOA sont recevables. Dans le cas de rachat de parts, les prêts personnels sont admis en contrepartie du prêt d'honneur.

Les demandes émanant de **non primo-créateurs** sont admises et leur pertinence appréciée par le comité d'agrément.

L'activité envisagée doit représenter **un temps plein** pour le demandeur et libre de tout engagement.

Les demandeurs se trouvant en contentieux vis à vis de la plateforme par rapport à un projet antérieur sont à nouveau éligibles dès lors que le contentieux est financièrement levé.

Les **plans de financement** admis seront inférieurs à **400 K€**. Ce seuil est porté à **450 K€ pour les projets innovants** sollicitant en complément un prêt Start up & go.

Les demandeurs immatriculés auto-entrepreneurs sont éligibles lorsqu'ils souhaitent changer de régime fiscal et ont moins de trois ans.



# Liste des pièces à transmettre à votre interlocuteur Initiative Loire **OBLIGATOIREMENT AVANT LE RDV**

- Les documents joints à ce dossier : **formulaire de demande de Prêt Honneur, questionnaire FSE**
- Tout **document attestant de votre situation dans l'emploi.**  
(attestation France Travail, bulletins de salaires, ...)
- Une copie recto-verso de la **carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité.**
- Un dossier économique constitué par :
  - le **business plan ou étude de marché,**
  - le **prévisionnel** intégrant un plan de financement à 3ans, un compte de résultat des 3 premières années et un plan de trésorerie sur 12 mois. Le document doit être **certifié par un expert-comptable, la chambre consulaire ou un organisme d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise**
  - les **bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices du cédant** en cas de reprise,
  - le **projet de contrat de franchise** ou de licence de marque
  - le **projet de bail**
  - le **compromis de vente** en cas de reprise
- un **projet de Statuts** pour les projets en société
- Si profession réglementée : **les justificatifs d'autorisation de la profession.**
- Un **curriculum vitae (CV)** faisant apparaître vos diplômes, formations et expériences professionnelles
- Les **justificatifs de vos apports personnels ou provenance des fonds** (ex: extrait de compte, certificat de prêt familial, factures pour les apports en matériel ou modèle transmis)
- Le **RIB** (relevé d'identité bancaire personnel) du demandeur (ouvert dans une banque domiciliée en France)
- Un **justificatif de domicile** de moins de trois mois (facture électricité, téléphone ou internet)
- Le dernier **avis d'imposition sur les revenus.**
- Les **3 derniers relevés de compte bancaire personnel**



## Liste des pièces demandées **après le comité d'agrément** par votre interlocuteur Initiative Loire pour le déblocage du prêt d'honneur

- Le **contrat de prêt bancaire** et/ou **crédit-bail**
- Le **KBIS**.
- Les **statuts signés**.
- L'**acte de cession / bail définitif**
- Une **assurance de prêt** à hauteur du montant du prêt d'honneur couvrant le risque décès PTIA libellée au nom d'Initiative Loire. (Contactez l'agent général, la compagnie d'assurance ou le courtier de votre choix. Nous proposons aussi un contrat de groupe collectif RMT /GROUPAMA GAN).
- Le **règlement, par virement, des frais de contre-garanties BPI**. Le montant de la commission vous sera communiqué par le/la chargé(e) de mission.
- La **DPAE** en cas d'embauche de collaborateurs ou tout justificatif de reprise des salariés dans les cas de reprise d'entreprise.
- Une **photo de vous avec le sticker bleu régional** (apposé sur un mur, une porte, une vitrine un véhicule pro) à transmettre à votre interlocuteur ou via [contact@initiative-loire.fr](mailto:contact@initiative-loire.fr)
- Des documents complémentaires peuvent être demandés le cas échéant
- Adhésion à l'association** : Nous comptons sur vous ...



# DEMANDE DE PRET HONNEUR Initiative Loire

(à détacher et à transmettre au chargé de mission )

## Présentation du porteur de projet:

NOM Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél : ..... Nationalité : .....  
Portable : ..... Email : .....  
Né(e) le : ...../...../..... A ..... Code Postal .....

## SITUATION DE FAMILLE

Situation matrimoniale :  célibataire  marié  divorcé / en instance  
 Pacsé  veuf  concubinage

### Régime matrimonial :

Séparation de biens  Participation aux acquêts  
 Communauté réduite aux acquêts (régime légal)  Communauté universelle

Nombre d'enfants et âge : .....

## SITUATION PROFESSIONNELLE

### Vous êtes :

Salarié  Dirigeant d'entreprise  Etudiant / en formation  
 Demandeur d'emploi inscrit le ..... Motif : .....  
 Moins d'un an  longue durée  démissionnaire sans indemnités  
 Non indemnisé  rupture conventionnelle licenciement éco  
 Fin de cdd  
 Autres (congé parental, en disponibilité, RSA)

Etes-vous ou avez-vous été auto-entrepreneur :  oui  non

Avez-vous été gérant ou associé dans une société :  oui  non

Avez-vous déjà fait une liquidation judiciaire :  oui  non

En cochant cette case, j'atteste ne pas être inscrit au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) auprès de la Banque de France

Votre conjoint(e) : Profession .....

Salarié  Demandeur d'emploi  Indépendant  Autre

Travaillerez-vous à 100% dans votre entreprise au démarrage ?  oui  non

## SITUATION FINANCIERE ET BANCAIRE

Vos revenus mensuels actuels : Ceux de votre conjoint(e) : .....€

- Salaire mensuel : .....€
- Allocation chômage mensuel : .....€
- Pension de retraite, indemnités d'élus : ..... €
- Pension alimentaire : .....€

Vos allocations :  Allocations familiales : .....€  RSA .....€  
 Allocations Logement : .....€  Autres

Percevez-vous des revenus fonciers :  oui  non  
Si oui quel montant ? : .....€

Percevez-vous des revenus de capitaux :  oui  non  
Si oui quel montant ? : .....€

Vous êtes :  locataire  Propriétaire  logé à titre gratuit

Prêt immobilier (mensualité, durée et date de fin) : .....  
Prêt personnel (mensualité, durée et date de fin) : .....  
Autres charges personnelles mensuelles (ex eau, électricité, impôt, téléphone, .....): .....

### Déclaration de patrimoine :

#### **Patrimoine Immobilier** ( à hauteur des parts détenus)

Désignation	Valeur estimée	Capital restant dû à la banque	Différence

#### **Patrimoine Financier** ( livrets, assurance vie, PEA, comptes titres, obligations, ...)

Désignation	Valeur estimée	Capital restant dû à la banque	Différence

**Origine du patrimoine :**  Revenus professionnels  patrimoine financier  
 patrimoine immobilier  produit de la vente d'un bien immobilier  donation / héritage  
 produit de la vente ou cession d'une entreprise ou d'un fonds de commerce  autre

## Votre besoin de financement

MONTANT DU PRET D'HONNEUR SOUHAITE :

UTILISATION DU PRET HONNEUR :

- Financement du Besoin en Fonds de Roulement
- Investissement matériel (précisez : .....
- Communication (précisez : .....
- Travaux (précisez : .....
- Autres utilisations : (précisez : .....

MONTANT DU PRET BANCAIRE ATTENDU :

NOM DE LA / DES BANQUE(S) :

ETAT DES NEGOCIATIONS AVEC LA / LES BANQUES :

- accord obtenu par écrit
- accord obtenu par oral
- contactée(s)
- non approchée(s)

DATE DU DEBUT D'ACTIVITE ENVISAGEE (approximativement) :

J'ai compris que **L'ATTRIBUTION DU PRÊT INITIATIVE LOIRE EST SUBORDONNÉE À LA DÉCISION D'UN COMITÉ D'AGRÈMENT HABILITÉ ET QUE L'OCTROI DU PRÊT D'HONNEUR N'EST PAS DE DROIT.**

Je déclare avoir connaissance des conditions d'éligibilité et de déblocage d'un prêt d'Honneur.  
Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements figurant sur la présente demande

Fait à .....Le .....

Signature :

# DEVENIR UN ENTREPRENEUR INITIATIVE LOIRE



Avec l'obtention de notre prêt, vous faites désormais partie du réseau des Entrepreneurs Initiative Loire.

Si l'ensemble de notre action demeure gratuit, nous vous proposons de devenir adhérent d'Initiative Loire et de soutenir notre action en faveur des entrepreneurs ligériens.

## Pourquoi adhérer à Initiative Loire ?

### 1. Intégrez un réseau d'entrepreneurs et d'experts bénévoles

Avec votre adhésion, vous bénéficiez de nouvelles opportunités de rencontres et d'échanges et rejoignez une communauté avec une large diversité de profils !



### 2. Donnez du sens à votre expérience

Pour être entrepreneur, il faut s'entourer des bonnes personnes et des bonnes compétences au bon moment.

Avec votre adhésion, vous vous donnez la possibilité de témoigner sur votre expérience et votre entreprise au bénéfice d'autres entrepreneurs.

### 3. Favorisez la pérennité de notre association

INITIATIVE LOIRE, c'est 250 chefs d'entreprise accompagnés par an.

Avec votre adhésion, vous manifestez votre soutien à notre modèle reconnu d'utilité publique et contribuez à sa pérennité.

### 4. Contribuez au développement économique de votre territoire

Avec votre adhésion, vous participez à faire naître et croître les entreprises du territoire tout en contribuant au développement de l'esprit entrepreneurial.

### 5. Bénéficiez d'une réduction d'impôt



Si vous êtes un particulier : 66% du don réalisé dans la limite de 20% du revenu imposable

Adhésion annuelle

240€

après déduction d'impôt **81,60€**

## CONTACTS

Nom		Prénom		Date de naissance	
Téléphone		Mail			
		Adresse <i>(particulier)</i>			

## MA CONTRIBUTION

## ➤ ADHÉSION

Je m'engage à soutenir les actions d'Initiative Loire en adhérant ou en renouvelant mon **adhésion** au titre de :

Entrepreneur Initiative :

240 €

## ➤ DON et MÉCÉNAT

Je m'engage à apporter une contribution plus importante aux actions d'Initiative Loire en réalisant un don à hauteur de :  
MONTANT : .....

## Particulier

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

*Si vous êtes redevable de l'Impôt sur la Fortune Immobilière, vous bénéficiez d'une réduction de votre IFI égale à 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 €. Attention la fraction de don ayant donné lieu à réduction d'IFI, ne peut ouvrir droit, parallèlement, à réduction d'IR. Lorsque le don est éligible aux deux dispositifs, le donateur pourra choisir l'un ou l'autre ou bien décider de ventiler son don.*

## MODE DE RÈGLEMENT

**Chèque** : à l'ordre de Initiative Loire

**Virement** : sur le compte d'Initiative Loire

FR76 1450 6000 1772 8170 3307 680

BIC : AGRIFRPP845

Mon règlement correspondant au total de ma contribution, à savoir adhésion + don

**A NOTER : Ce bulletin d'adhésion sert de pièce comptable** en cas de règlement au titre d'entreprise : CONSERVER UNE COPIE

Le Cerfa "reçu de dons" à hauteur de votre contribution sert de **justificatif** à l'administration fiscale

## A RETOURNER

Par courrier : 7 Boulevard de Belgique 42300 Roanne

Par mail : [contact@initiative-loire.fr](mailto:contact@initiative-loire.fr)



Rejoignez-nous !

Avec le soutien de



Cofinancé par  
l'Union Européenne





## Questionnaire individuel concernant chaque participant d'une opération cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE+)

### - ENTRÉE DANS L'OPÉRATION -

Vous participez à une opération cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE+) sur la période 2021-2027. Les données contenues dans ce questionnaire sont recueillies pour le compte du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, par le porteur de l'opération bénéficiant du cofinancement du FSE+. Celui-ci s'engage à respecter la confidentialité des informations que vous allez donner. Ces données seront traitées de façon anonyme à des fins de suivi et d'évaluation des opérations soutenues par le Fonds Social Européen.

La Région s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. La Région Auvergne Rhône-Alpes est responsable du traitement de ces données. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné : à la Région, au Commissariat général à l'égalité des territoires et à la Commission européenne.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation du traitement dont vous trouverez les modalités sur la notice qui doit vous être remise par le porteur de l'opération.

Pour la qualité du suivi et de l'évaluation des actions, il est important que vous répondiez précisément à toutes les questions suivantes, en écrivant lisiblement. Pour certaines d'entre elles, vous aurez la possibilité de répondre « Ne souhaite pas répondre ». Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer à la notice en annexe de ce document.

Toutes les informations demandées sont à renseigner au regard de **votre situation à l'entrée dans l'action**.

### I – IDENTIFICATION DU PARTICIPANT A L'ENTRÉE DANS L'OPÉRATION

Nom (*en capitales*) : .....

Prénom (*en capitales*) : .....

Date de naissance : ..... (jj/mm/aaaa)

Courriel : .....

A renseigner par le porteur de projet (plateforme)

Date d'entrée du participant : ..... [jj/mm/aaaa]

Nom de l'opération FSE+ : Je crée ma petite entreprise - financement

Sexe : homme  femme

➤ **Quelle est votre nationalité** (Pour les personnes ayant plusieurs nationalités, si au moins l'une de ces nationalités correspond à un état membre de l'Union Européenne, cocher la case " Un état membre de l'Union Européenne" ) ?

Un état membre de l'Union Européenne

Un état hors Union Européenne

Non déterminé

➤ **L'un de vos deux parents est-il né à l'étranger ?**

Oui

Non

Ne souhaite pas répondre / ne sait pas

## COORDONNEES DU PARTICIPANT

Adresse (n° et nom de rue) : .....

.....

Code postal |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| Commune de résidence : .....

N° de téléphone (10 chiffres) : TEL1 : ..... TEL2 : .....

## **II – SITUATION DU PARTICIPANT A L'ENTRÉE DANS L'OPÉRATION**

### ➤ **Quel est votre niveau d'instruction (diplôme le plus élevé) ?**

- inférieur à l'école primaire, vous n'êtes jamais allé à l'école (**CITE\_0**)
- primaire, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> (secondaire 1<sup>er</sup> cycle), Brevet des collèges, CAP, BEP, 2<sup>nd</sup>e professionnelle (technique cycle court) (**CITE\_1\_2**)
- baccalauréat général (L,ES,S,A à E), technologique (F,G,H,STG,STI, ..), bac Pro, brevet professionnel (BP) (**CITE\_3\_4**)
- DEUG, BTS, DUT, écoles d'infirmières, licence (L3), maîtrise, Grande école, école d'ingénieur, de commerce, master (recherche ou professionnel) (M2), DEA, DESS, Doctorat (**CITE\_5\_8**)

### ➤ **Quel est votre statut sur le marché du travail à l'entrée dans l'opération ?**

- en emploi (y compris indépendant, chef d'entreprise)
- en recherche d'emploi - depuis moins de 6 mois
- en recherche d'emploi - depuis 6 à 12 mois
- en recherche d'emploi – depuis 12 mois ou plus
- formation - en formation ou suivant des études
- inactif - ni en formation, ni en enseignement, ni en étude

### ➤ **Avez-vous une reconnaissance officielle d'un handicap ?** (allocation, pension ou carte d'invalidité)

- Oui
- Non

### ➤ **Etes-vous sans domicile fixe ou menacé(e) de perdre votre logement ?**

- Oui
- Non
- Ne souhaite pas répondre / ne sait pas

Nous vous remercions d'avoir consacré quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.



## Questionnaire individuel concernant chaque participant d'une opération cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE+)

### **ANNEXE : Notice d'information à destination des participants à une opération cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE+)**

**Objet de la collecte :** Vous participez à une opération cofinancée par le Fonds social européen sur la période 2021-2027 (FSE+). Afin de mesurer les progrès réalisés pour les cibles fixées dans le programme FSE, l'Union européenne veut s'assurer que des données fiables et robustes seront disponibles en continu pour être agrégées aux niveaux français et européen (Règlement (UE) 2021/1060 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas et le règlement (UE) 2021/1057 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) no 1296/2013). Ces données doivent permettre de faire la preuve de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique de cohésion. C'est dans le cadre de cette obligation légale que les données sont collectées.

Les mêmes informations sont demandées à tous les bénéficiaires du Fonds Social Européen dans les 27 Etats de l'Union européenne. Elles portent sur l'âge, votre parcours professionnel, votre situation sur le marché du travail, vos éventuels problèmes de logement ou de handicap, ...

D'autre part, vous pourrez être contacté après votre sortie d'opération pour que la Région Autorité de Gestion puisse connaître votre insertion professionnelle. Ces données sont ensuite rendues anonymes et font l'objet d'un traitement statistique, elles seront détruites après le 31 décembre 2037. Conformément à l'obligation légale du règlement cité ci-dessus, nous vous remercions par avance de bien vouloir répondre obligatoirement à l'ensemble des questions qui vous seront posées par le porteur de l'opération, et qui ont pour but d'améliorer la qualité des actions de l'Europe et de la Région.

**RGPD :** La Région s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. La Région Auvergne Rhône-Alpes est responsable du traitement de ces données. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné :

à la Région, au Commissariat général à l'égalité des territoires et à la Commission européenne.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation du traitement.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant :

- Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction des Fonds Européens  
1 esplanade François Mitterrand - CS 20033  
69269 Lyon cedex 02

- Par courriel : [depotfse@auvergnerhonealpes.fr](mailto:depotfse@auvergnerhonealpes.fr)

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données personnelles gérés par la Région, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données. Il pourra vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité :

- Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction des affaires juridiques  
A l'attention du délégué de la protection des données (DPO)  
1 esplanade François Mitterrand - CS20033  
69269 Lyon Cedex 2

- Par courriel : [dpo@auvergnerhonealpes.fr](mailto:dpo@auvergnerhonealpes.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

## Présenter son projet de création/reprise

### Quelques conseils<sup>1</sup>

Etapes de la présentation	Le contenu de votre propos/ ce que votre interlocuteur attend
<p><b>1. Préparation de l'entretien</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Un entretien se prépare, rassemblez vos idées et n'hésitez pas à écrire un texte de présentation que vous pourrez amener le jour J. Attention, ne vous contentez pas de lire ce texte le jour de votre présentation !!!</li> <li>➤ Prévoyez également quelques documents. <b>Tout document qui montre votre engagement dans votre projet est généralement le bienvenu:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ votre CV (il peut être émis à la portée des membres d'un jury notamment un comité),</li> <li>➤ une carte du/ des menu(s) pour un restaurant, table d'hôtes... ou bien des photos des futurs locaux et/ou des rénovations faites ou un plan du futur local ou bien la devanture pour un magasin, restaurant... Des catalogues des produits que vous allez proposer ou bien revendre...</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>2. Votre parcours</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vous allez donc faire référence à votre CV. Sélectionnez les périodes de votre parcours, ne mentionnez que celles soit en lien avec votre projet soit celles qui caractérisent le plus votre profil (commerciale, gestionnaire...).</li> <li>➤ Pour un jury de comité, cette partie de la présentation va permettre d'évaluer <b>pourquoi vous souhaitez aujourd'hui être chef d'entreprise</b> (car vous avez de l'expérience dans le secteur d'activité de votre futur entreprise, car c'est une opportunité d'exploiter votre compétence de gestionnaire, etc.)</li> </ul>
<p><b>3. Votre projet global</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Commencez par présenter brièvement votre projet, sans aller dans les détails. Il s'agit de donner aux interlocuteurs, en quelques mots, le cadre de votre projet. <b>Il s'agit d'éclaircir le projet.</b> Vos interlocuteurs ont besoin de situer le projet, et plus cela sera clair, plus ils seront rassurés.</li> <li>➤ Ainsi, il s'agit de répondre aux questions suivantes : qui porte le projet ?, Sur quoi porte le projet (votre activité) ?, Où sera établi votre projet ? (commune, ville ou adresse précise).</li> </ul>
<p><b>4. La construction de votre projet.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une fois le cadre de votre projet posé, vous pouvez aller un peu plus dans le détail. Vous vous référez ici à votre étude de marché. Cette dernière est très importante dans la construction de votre projet. En effet, elle va déterminer : votre prévisionnel financier, votre implantation, votre connaissance du marché.</li> <li>➤ En générale, ici il convient de <b>montrer à vos interlocuteurs que vous maîtrisez votre marché</b> (clients</li> </ul>

<sup>1</sup> Ce document a été réalisé dans le cadre de la Semaine de l'accueil et de la création d'activités organisées par les sites de proximité de la Loire en 2012 en collaboration avec l'Initiative Loire. Il n'est pas exhaustif et vise simplement à prodiguer des conseils. Ces conseils s'inspirent de situations réelles relatives à la présentation de divers projets par des créateurs/repreneurs lors de comités.

	<p>potentiels, clientèle cible, concurrence, vos futurs fournisseurs, les produits/services offerts compte tenu de tout cela).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indiquez aussi comment votre étude de marché s'est construite (l'avez-vous fait seul, avec un expert, en vous rendant chez d'autres chef...).</li> </ul>
<p><b>5. L'aspect financier</b></p>	<p>➤ C'est souvent le moment le plus redouté des créateurs/repreneurs. On fait référence ici aux prévisionnels construits avec votre expert-comptable, banquier, etc.</p> <p>➤ Ce que cherchent vos interlocuteurs est surtout de voir si vous avez compris <b>quelles seront vos principales charges</b> notamment la première année, afin que vous puissiez <b>anticiper</b>.</p> <p>➤ Privilégiez deux documents le compte de résultat et le plan de financement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Pour le compte de résultat prévisionnel, mettez en avant les données suivantes : le chiffre d'affaires (et surtout comment a-t-il été construit?) suivi du résultat net. Puis expliquez brièvement où sont vos principales charges et à quoi elles correspondent. Attention, ce n'est pas parce que tel ou tel poste de charges est élevé qu'il est à cacher il faut l'expliquer.</li> <li>▲ Concernant le plan de financement, l'objectif est de montrer l'utilité de l'aide demandée (financer votre trésorerie ou BFR, vos investissements, etc.).</li> </ul>
<p><b>6. Conclusion et vos perspectives d'évolution.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En conclusion, vous pouvez <b>rappeler l'intérêt de votre projet sur le territoire ciblé</b> : création d'emplois, redynamisation du quartier, village, etc.</li> <li>➤ Présentez ensuite vos perspectives d'évolution pour le projet sur 3 à 5 ans : produits/services à développer, clientèle à conquérir, investissements (matériels et immatériels) à prévoir, etc. mais restez réaliste!</li> </ul>

Ne pas oublier:

- ▲ Vos interlocuteurs ne s'attendent pas à ce que vous sachiez tout. Si vous bloquez sur une question qui vous paraît trop technique, expliquez que dans l'immédiat, vous ne savez pas la réponse mais que vous tacherez de vous renseigner.
- ▲ Vos interlocuteurs peuvent parfois être là pour vous déstabiliser. Ainsi, plus votre propos a été travaillé en amont et plus vous serez paré aux « attaques ».
- ▲ Un projet parfait n'existe pas. Un projet est forcément composé d'éléments positifs à mettre en avant et d'éléments négatifs. Ces derniers ne sont pas à dénigrer, vos interlocuteurs arriveront à les détecter. Il s'agit de montrer que vous êtes conscient des faiblesses du projet, que vous les avez identifiés et évoquer une contrepartie positive.